

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Mars 2024

° ° °

Le treize mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

Etaient présents : F. Mourra, C. Moreaux, D. Mareigner, I. Chevalier, C. Gérard, E. Griffon, G. Novak, V. Panier, F. Servagnat

Excusés : M. Dubois, H. Fournaise

Secrétaire : E. Griffon

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire indique que le service des impôts lui a communiqué le compte de gestion 2023, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	379 676,38
Dépenses	205 338,45
Solde fonctionnement	174 337,93
INVESTISSEMENT	
Recettes	119 963,39
Dépenses	92 968,73
Solde investissement	26 994,66
Résultat 2023	201 332,59
Excédent antérieur (solde)	565 506,29
Excédent fin exercice	766 838,88

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
- vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
- considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent, effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	205 338,45	379 676,38	174 337,93
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		563 048,37	563 048,37
	Excédent ou déficit global	205 338,45	942 724,75	737 386,30

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	92 968,73	119 963,39	26 994,66
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		2 457,92	2 457,92
	Solde d'exécution positif ou négatif	92 968,73	122 421,31	29 452,58
RESULTAT CUMULES (hors RAR)		298 307,18	1 065 246,06	766 838,88

Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement	20 000		20 000

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)	318 307,18	1 065 246,06	746 838,88
---	-------------------	---------------------	-------------------

Le conseil municipal

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser inscrits
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Résultats et solde d'exécution
 - un excédent global de fonctionnement d'un montant de 174 337,93 €
 - un excédent global d'investissement d'un montant de 26 994,66 €
 - un solde des restes à réaliser 2023 de 20 000 €
- Besoin net de la section d'investissement :
 - Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €
- Ligne 001 :
 - Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 29 452,58 €
- Compte 1068 :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €
- Ligne 002 :
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 737 386,30 €

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Comité Social Territorial du 16 Janvier 2024

Après discussion, l'assemblée décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au Centre de gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

TRAVAUX SUR LA LIGNE HT

Le Maire indique qu'il a assisté à une réunion organisée par ENEDIS dont l'objet était la présentation des travaux de rénovation de lignes haute tension sur les territoires de Jonchery-sur-Vesle et de Vandeuil. En effet, les travaux de rénovation de lignes Haute Tension sur le départ nommé « Jonchery » du poste sources de Fismes, sont programmés du 12 au 22 avril 2024. Ces travaux de maintenance du réseau électrique consistent essentiellement à remplacer des accessoires haut de poteau (étrier, isolateurs, nappes-voutes,...), ainsi qu'un support.

Le vendredi 12 avril, les groupes électrogène seront posés (5 voire 4, si pas d'activité au niveau de la coopérative à cette période).

Le lundi 15 avril, l'alimentation électrique sera basculée sur les groupes électrogènes. Une coupure de quelques minutes sera donc ressentie par les habitants.

Des courriers seront envoyés, prévenant des coupures électriques de début et de fin de chantier.

A noter que la coupure de fin de chantier pourra se faire un peu plus tôt en fonction de la fin réelle des travaux.

Le lundi 22 avril, les groupes seront déposés, une coupure de quelques minutes sera nécessaire pour rebasculer l'alimentation électrique sur le réseau.

ENEDIS prendra contact avec la coopérative pour connaître les noms des exploitants agricoles et ainsi les prévenir de notre intervention. Par ailleurs, ENEDIS demandera à la coopérative la possibilité de déposer du matériel sur leur site sécurisé.

Les agriculteurs ayant subi des dommages aux cultures seront indemnisés en fonction du barème en vigueur.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Lors d'une récente réunion, le technicien « voiries » du Grand Reims a détaillé les travaux programmés en 2024. Ceux-ci consisteront en la mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid sur les tronçons Ierval-Jonchery et Ierval-Vandeuil

QUESTIONS DIVERSES :

Problème de la grue, rue de la Robe

Dominique Mareigner indique qu'il a rencontré Monsieur Landrieux pour le problème de la grue qui surplombe son terrain. Celui-ci lui a signalé qu'il avait changé sa grue de place pour être en conformité avec ENEDIS et qu'il n'avait pas l'intention de la retirer. Dominique Mareigner a pris rendez-vous avec le conciliateur.

Problème des frelons asiatiques :

Dominique Mareigner souhaiterait que la commune achète des pièges à frelons asiatiques à poser sur certains terrains privés. Cela nécessiterait l'accord des propriétaires qui devraient alimenter ces pièges, chaque semaine.

Afin de préciser cette démarche, qu'il souhaiterait étendre au périmètre du Grand Reims, il rencontre le directeur de cabinet du Président du Grand Reims.